



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **21 septembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **17 septembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Roger BOLLINET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Véronique STAGNOLI, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Antoinette ATTO à Stéphane GOMEZ
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL
Eric BAGES-LIMOGES à Matthieu FISCHER
Christine JACOB à Muriel LECERF
Nordine GASMI à Ange VIDAL
Carlos PEREIRA à Ange VIDAL
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

Nacera ALLEM, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210921-V_DEL_210921_7-DE

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Objet :

Acquisition d'un terrain situé rue Armand Menzikian pour la construction de l'école Odette Cartailhac

V_DEL_210921_7

Rapport de Monsieur FISCHER,

Mesdames, Messieurs,

Le développement urbain du secteur du Carré de Soie, avec notamment la réalisation du PAE (programme d'aménagement d'ensemble) Tase, et du PUP (projet urbain partenarial) Karré, comptant au total plus de 800 logements depuis 2008 nécessite la construction d'une nouvelle école, portant le nom d'Odette Cartailhac.

Le site d'implantation retenu par les collectivités est un terrain situé à l'angle de l'allée du Textile et de la nouvelle rue Armand Menzikian, et bordé à l'ouest par l'esplanade Tase.

Le projet a dû être interrompu à l'issue du concours, la Métropole de Lyon n'ayant pas réussi à obtenir à l'amiable la maîtrise foncière du terrain.

Afin de faire face aux besoins en locaux scolaires générés par les nouvelles constructions, et soulager l'école Croizat, le groupe scolaire modulaire Beauverie a été déplacé en 2019 à l'angle de l'avenue des Canuts et de l'avenue Roger Salengro et a pris le nom d'Odette Cartailhac, préfigurant ainsi la future école.

Parallèlement, la Métropole de Lyon a engagé une procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation qui ont permis d'aboutir à l'acquisition des terrains nécessaires à l'opération en 2020.

La commune a pour sa part relancé en 2019 les études de l'école définitive, dont les travaux seront engagés fin 2021. Il est pour cela nécessaire de racheter à la métropole de Lyon le terrain d'assiette du projet, d'une superficie de 3298 m² prise sur les parcelles BR 328, BR 428, BR 429.

Le coût d'acquisition a été fixé à 250 €/m² de surface de plancher, soit, pour une surface totale de 3924 m², un montant de 981 000 € HT.

En conséquence, je vous propose :

▶ d'approuver l'acquisition par la Ville, au prix de 981 000 € HT, du terrain situé à l'angle de la rue Armand Menzikian et de l'allée du Textile, destiné à la construction de l'école Odette Cartailhac ;

▶ d'autoriser Madame la Maire à signer tous les actes concernant cette acquisition ;

▶ de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 216.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20210921-V_DEL_210921_7-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'avis des domaines en date du 13 septembre 2021 estimant la valeur vénale à 981 000 € ;

Entendu le rapport présenté le 21 septembre 2021 par Monsieur Matthieu FISCHER, troisième adjoint, délégué à l'Environnement, à la Transition écologique, à l'Urbanisme ;

Après avoir délibéré, décide :

▶ d'approuver l'acquisition par la Ville, au prix de 981 000 € HT, du terrain situé à l'angle de la rue Armand Menzikian et de l'allée du Textile, destiné à la construction de l'école Odette Cartailhac ;

▶ d'autoriser Madame la Maire à signer tous les actes concernant cette acquisition ;

▶ de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 216.

Nombre de suffrages exprimés : 40
Votes Pour : 40
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 21 septembre 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#